

Maisons-Alfort, le 13 janvier 2020

**Conclusions de l'évaluation**  
**relatives à une demande de changement mineur de l'autorisation**  
**de mise à disposition sur le marché**  
**pour la famille de produits biocides PPG\_CLASS1\_WB**  
**à base de Cyperméthrine,**  
**de la société PPG AC - France**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

## **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement mineur pour la famille de produits biocides PPG\_CLASS1\_WB de la société PPG AC - France.

La famille de produits PPG\_CLASS1\_WB à base de 0,1 % de cyperméthrine<sup>1</sup> est un type de produit 8<sup>2</sup> destiné au traitement préventif (classe d'usage de bois 1) et curatif contre les termites et les insectes à larves xylophages. Le produit est appliqué par des utilisateurs professionnels et/ou non professionnels par traitement superficiel qui peut être combiné avec un traitement par injection.

La demande de changement mineur concerne la modification de composition et de classification de la famille de produits.

### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) No 945/2013 de la Commission du 2 octobre 2013 en vue d'approuver la cyperméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 8

<sup>2</sup> TP8 : Produits de protection du bois

<sup>3</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

## DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La demande de changement mineur des produits biocides de la famille PPG\_CLASS1\_WB a été évaluée par la DEPR. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit (PAR consolidé) soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE / EFFICACITE / RESISTANCE / RISQUE VIA L'ALIMENTATION / RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les évaluations relatives à la physico-chimie, à l'efficacité, à la résistance, au risque via l'alimentation et au risque pour l'environnement n'ont pas été revues.

### RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Les éléments soumis dans le cadre du changement mineur d'autorisation pour le changement de composition et de classification de la famille de produit PPG\_CLASS1\_WB ont été évalués et considérés comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

La modification de composition du produit n'entraîne pas de modification de l'évaluation des risques pour la santé humaine. Par conséquent, l'estimation des expositions, liées à l'utilisation de la famille de produits PPG\_CLASS1\_WB est inférieure à l'AEL<sup>4</sup> pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

La classification pour la santé humaine des produits et l'étiquetage des META RCP 2 et 3 ont été mis à jour dans le cadre de cette demande de changement mineur.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement mineur de la famille de produits PPG\_CLASS1\_WB a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

<sup>4</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Les modifications apportées par la demande de changement mineur sont indiquées en italique.

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	PPG_CLASS1_WB
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de produit (s)

Types de produit	
8	

##### 1.3 Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	PPG AC - France SA
	Adresse	1 rue de l'Union Immeuble Union Square, CS10055 92565 Rueil-Malmaison
Numéro de demande	BC-GR051951-24	
Type de demande	Demande de changement mineur	
Numéro d'autorisation	FR-2018-0042	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

##### 1.4. Fabricant de la famille de produits

Nom du fabricant	PPG AC - France SA, Dyrup S.A.S.
Adresse du fabricant	Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union 92565 Rueil-Malmaison France
Emplacement des sites de fabrication	ZI Montplaisir, 25 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi France

## 1.5. Fabricants de la substance active

<b>Substance active</b>	Cyperméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	Arysta LifeScience Benelux SPRL
<b>Adresse du fabricant</b>	Rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Dr Reddys Laboratories Limited Steanard Lane, Mirfield, West Yorkshire WF14 8QB Royaume-Uni
	Gharda Ltd D, ½, MIDC, Lote parshuram tal. Khed dist. Ratnagiri 415 722 maharashtra Inde

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,00	0,108

### 2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi (AL)
------------------------------

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

X6089CR	Meta -RCP 1
---------	-------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1
--------	---

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	
8	

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,054	0,108

### 2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation

Note	EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.
------	--

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089CR

Type de produit	8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : capricorne ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Larves lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Larves  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> ) - soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit est emballé dans: - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20 L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif – X6089CR

<b>Type de produit</b>	8 – Produit de protection du bois du bois massif
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes à larves xylophages : capricorne ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Larves lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Larves  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> ) - soldat, nymphe et ouvrier
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combinée au traitement superficiel
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Application superficielle : 300 g de produit par m <sup>2</sup> de bois  Application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m <sup>2</sup> de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m <sup>2</sup> )
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Le produit est emballé dans: - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.
--

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-
---

### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-
---

### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-
---

### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

--

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation et l'injection combinée à la pulvérisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de vie : 2 ans

## 6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>X6089CR</b> Koatec Hydrogel Xylophene Curatif WI100G Xylophène Industrie Xylobati WI100G Xylophène Professionnel CGX Xylophene Expert Xylo Profond <i>Xylophène Xylo Profond</i>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2018-0042-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,054 - 0,108

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

<b>X6089HA1</b>	Meta -RCP 2
-----------------	-------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro</b>	2
---------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	
8	

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11

### 2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

<b>Classification</b>	
<i>Catégories de danger</i>	<i>Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1</i>
<i>Mentions de danger</i>	<i>H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</i>
<b>Étiquetage</b>	
<i>Mentions d'avertissement</i>	<i>Attention</i>
<i>Mentions de danger</i>	<i>H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</i>
<i>Conseils de prudence</i>	<i>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</i>
<i>Note</i>	<i>EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.</i>

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089HA1

Type de produit	8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages : capricorne ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Larves lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Larves  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.)- soldat, nymphe et ouvrier

<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application CU1 : 200 g de produit par m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Le produit est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des bouteilles de 1 L en fer blanc*</li> <li>- Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc*</li> <li>- Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc*</li> <li>- Des fûts de 30 L et 200 L en PEHD</li> <li>- Des cuves de 1000 L en PEHD</li> </ul> (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6089HA1

<b>Type de produit</b>	8 – Produit de protection du bois du bois massif
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes à larves xylophages: capricorne ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Larves lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Larves  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.) - soldat, nymphe et ouvrier
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus

<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combiné au traitement superficiel
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Application superficielle : 300 g de produit par m <sup>2</sup> de bois  Application par injection dans la zone analytique (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m <sup>2</sup> de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m <sup>2</sup> )
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Le produit est emballé dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des bouteilles de 1 L en fer blanc*</li> <li>- Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc*</li> <li>- Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc*</li> <li>- Des fûts de 30 L et 200 L en HDPE</li> <li>- Des cuves de 1000 L en HDPE</li> </ul> (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- 

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- 

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- 

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- 

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation.

- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par injection combinée à la pulvérisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker plus de 18 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>X6089HA1</b> Xylophène Poutres & Charpentes Xylophène Boiseries & Parquets Veraxyl Charpente Traitement du Bois Xylophène Charpente Xylophène Professionnel C2000 Xylophène Expert Xylo Structure Coulours Traitement Poutres et Charpentes Inventiv' Protec Traitement Poutres et Charpentes Boisilor Traitement Poutres & Charpentes Bricorama Traitement Poutres Et Charpentes Xylophène Curatif CE 2000 Xylophène Industrie Xylobati CE 2000 Traitement Poutres et Charpentes Nuance <i>Xylophène Xylène Structure</i>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2018-0042-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>X6235</b>	Meta -RCP 3
--------------	-------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro</b>	3
---------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	
8	

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-1 3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,0147	0,0294

### 2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

<b>Classification</b>	
<i>Catégories de danger</i>	<i>Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1</i>
<i>Mentions de danger</i>	<i>H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</i>
<b>Etiquetage</b>	
<i>Mentions d'avertissement</i>	<i>Attention</i>
<i>Mentions de danger</i>	<i>H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</i>
<i>Conseils de prudence</i>	<i>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</i>
<i>Note</i>	<i>EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et, un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.</i>

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6235

Type de produit	8 - Produit de protection du bois du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes à larves xylophages : capricorne ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Larves lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> ) - Larves  Termites ( <i>Reticulitermes spp</i> et <i>Heterotermes spp.</i> ) - soldat, nymphe et ouvrier
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Le produit est emballé dans: - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6235

<b>Type de produit</b>	8 – Produit de protection du bois du bois massif
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes à larves xylophages: vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) - Larves  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i> ) - soldat, nymphe et ouvrier

<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Application superficielle : 300 g de produit par m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Le produit est emballé dans: - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn.

En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Durée de vie : 2 ans

## 6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>X6235</b> Xylophène Premium Gel Actif Monocouche Poutres & Charpentes Axton Traitement Poutres et Charpentes Flexell Traitement Poutres et Charpentes				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2018-0042-03</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cyperméthrine (technique)	(RS)- $\alpha$ -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,11
alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés	Tensioactif non-ionique	78330-23-1	-	0,0147 – 0,0294